**Ecole maternelle du cèdre**

178 rue de la Croix Boussay

78 410 Bouafle

0780406t@ac-versailles.fr

Tel : 06 30 95 48 14

**Proces verbal Conseil école 1 année 2026-2027**

**Lundi 2 novembre 2026**

Présents :

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) : Ingrid Roussel, Psychologue scolaire

ATSEM : Audrey Cozette

ENSEIGNANTES : Eloïse ERRICHETTI, Chloé LACOUR, Kheïra MEDDAH

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Aïcha BATHILY, Samira BTI, Emilie DUCOURTIEUX

MAIRIE : Sabine OLIVIER, Maire de la commune et Malaury GHIONE, Conseillère municipale et Déléguée à l'enfance et petite enfance

Absence justifiée : Mme Leclercq, Inspectrice de l'Education Nationale

## 1) Vie scolaire

### a) Présentation des membres du nouveau Conseil d'Ecole

#### i) Compte-rendu des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 10 octobre 2026, par correspondance. Le taux de participation était de 64,43%

Ont été élus :

- 3 titulaires : Emilie Ducourtieux, Amine Hjiej, Samira Bti

- 2 remplaçants : Aïcha BATHILY et Catia CERDEIRA

Les parents élus peuvent être contactés à l'adresse suivante : delegue.mater.bouafle@gmail.com. Les parents peuvent solliciter les délégués élus pour toute question concernant l'école. Ils peuvent aussi demander à ce qu'ils les accompagnent pour des équipes éducatives.

Ils sont affiliés à la FCPE et pourront proposer des actions d'information et de prévention auprès des familles et en concertation avec l'équipe pédagogique.

## b) Fonctionnement de l'école

### i) Effectifs et organisation interne de l'école : présentation de l'équipe, rôle des ATSEM, service civique

81 élèves fréquentent l'école. L'école compte 3 classes, réparties comme suit :

- une classe de Petite Section et Moyenne section de 28 élèves (14PS , 14MS), enseignantes Eloïse Errichetti et Vanessa Jousselin, Atsem Emmanuelle Reyes.

- une classe de Petite Section et Grande Section de 27 élèves (12PS,15 GS), enseignante Kheira Meddah, ATSEM Audrey Cozette

- une classe de Moyenne Section et Grande Section de 25 élèves (6MS, 19GS), enseignante Chloé Lacour, ATSEM Amandine Berhault

Le rôle des **ATSEM** (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) est essentiel au bon fonctionnement de l'école maternelle. Leur mission principale est d'assister les enseignants dans l'accueil, l'animation, l'hygiène et la sécurité des jeunes enfants.

*Un service civique en cours de recrutement qui devrait commencer le 16 novembre pour une durée de 7 mois.*

### ii) Modification du règlement intérieur de l'école et de la Charte de la Laïcité

**Le règlement intérieur** (cf annexe 1) de l'école s'appuie sur le règlement type des écoles du département des Yvelines. Ce règlement type, dans son entier, est consultable sur le site de l'académie de Versailles. Un paragraphe doit être ajouté.

Le règlement intérieur est présenté aux membres du Conseil d'École : la modification concerne le dernier décret relatif à la protection des personnels :

*Conformément au décret n° 2026-687 du 28 juillet 2026, lorsque le comportement d'un parent d'élève ou d'un membre de sa famille (en lien avec la scolarité de l'enfant) compromet la santé ou la sécurité des personnels ou des élèves, ou perturbe gravement le fonctionnement de l'école, le Directeur académique (DASEN) peut être saisi. Après examen de la situation et phase de dialogue, cette saisine peut conduire à la radiation de l'élève et à sa réaffectation administrative dans une autre école. Durant la procédure, l'accès à l'établissement peut être suspendu à titre conservatoire pour une durée maximale de 5 jours.*

La modification a été adoptée à l'unanimité.

La charte de la laïcité est affichée à côté de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dans le couloir près du bureau de direction (cf annexe 2).

Le règlement intérieur ainsi que la charte de la laïcité seront avisés aux parents pour être signés prochainement.

## c) Relation Ecole-Familles-Périscolaire

### i) Livret de réussite

Comme l'année dernière, l'équipe enseignante a choisi de mettre en place un **livret de réussite numérique**. Cet outil innovant permet aux élèves de participer activement à sa création, notamment à travers la **prise de photos** illustrant leurs apprentissages et leurs

réussites. Il favorise ainsi une **implication accrue des élèves** dans leur parcours, tout en offrant à l'enseignant la possibilité de mettre en œuvre une **différenciation plus fine** et adaptée aux besoins de chacun. Un moment d'échange avec les familles est prévu au moment de la remise du livret.

ii) Modalités de communication

La réunion de rentrée a eu lieu en septembre. Tous les parents ont d'abord été accueillis dans la salle de motricité, puis dans les classes de leurs enfants.

Nous remercions les familles de bien vouloir signer les documents contenus dans la pochette de liaison lorsqu'une nouvelle information est communiquée. Dans un souci de respect de l'environnement, ces pochettes, lorsque cela est possible, accompagneront les enfants tout au long de leur scolarité en maternelle.

Au cours de l'année, les enseignants reçoivent individuellement les parents qui en font la demande.

Les échanges par **courriel** sont à privilégier pour communiquer avec la directrice ou les enseignantes. En effet, la directrice disposant de très peu de jours de décharge, il lui est difficile de répondre aux appels téléphoniques.

Les **cahiers de vie**, désormais **numériques**, permettent de présenter plus régulièrement les activités réalisées en classe et de partager davantage le quotidien des élèves.

Les délégués de parents d'élèves sont aussi des intermédiaires auxquels les familles peuvent s'adresser pour toute question relative à l'école et qui peuvent les assister pour communiquer avec l'école et les différents partenaires : delegue.mater.bouafle@gmail.com

## d) Périscolaire et restauration scolaire

Les Atsems prennent en charge les enfants de la cantine. En cas d'absence d'une Atsem, les autres personnels (équipe d'animateurs ou personnel de Mairie) peuvent être mobilisés.

Depuis la rentrée 2024, un seul service est proposé. Cela se passe bien. Les élèves mangent tous assez tôt et ont du temps de jeux avant de reprendre les apprentissages.

## e) Budgets municipaux

Le budget alloué à chaque élève s'élève à environ **49 euros.** Après déduction des charges communes liées au fonctionnement de l'école — telles que les frais de photocopieuse**,** le matériel administratif et les fournitures de direction — le budget réellement disponible pour les achats pédagogiques est d'environ **37 euros par enfant**. Il permet de répondre de manière satisfaisante aux besoins **en** matériel scolaire, jeux éducatifs, matériel artistique et projets spécifiques**.** Grâce à cette enveloppe, l'équipe enseignante peut renouveler régulièrement le matériel, diversifier les supports d'apprentissage et proposer des activités variées et de qualité, favorisant ainsi la réussite et l'épanouissement des élèves.

A ce budget s'ajoute une enveloppe permettant de réserver deux bus pour une sortie scolaire.

### f) Les amis de l'école :

L'association nous apporte également une aide financière pour les sorties scolaires ainsi que pour les interventions et animations organisées au sein de l'école. Cette année, le budget alloué est moins important, car la kermesse avait été modifiée au dernier moment l'année dernière, en raison des conditions climatiques.

L'association intervient également auprès des élèves en leur offrant un cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Enfin, elle organise la kermesse qui se déroule en fin d'année scolaire.

## 2) Vie pédagogique

### a) Projets pédagogiques et Projet d'école

#### i) Projet d'école

Le projet d'école va être réécrit cette année par l'équipe pédagogique. Cette réécriture s'appuiera sur les résultats de l'évaluation de l'école et prendra en compte les différentes recommandations formulées, notamment l'inscription du projet EVAR dans le projet d'école.

#### ii) La cour de récréation

Nous avons eu la chance de pouvoir récupérer des jeux de la micro-crèche, ce qui permet de diversifier les activités proposées aux enfants et à favoriser des jeux plus calmes, collaboratifs et variés. Il y a assez de véhicules pour que tous les élèves puissent dans la journée en utiliser un.

Les enseignantes présentes dans la cour veillent à ce qu'aucun élève ne reste isolé et à favoriser l'inclusion de tous pendant les récréations.

#### iii) Calendrier des activités

La Fête du sport s'est déroulée le 14 septembre.

La Semaine des métiers s'est déroulée la semaine précédant les vacances de la Toussaint.

Le photographe scolaire sera présent dans l'école les 5 et 6 novembre pour réaliser les photos individuelles et les photos de fratries. En concertation avec l'école élémentaire, il a été décidé de changer de photographe. En effet, nous n'étions pas totalement satisfaits des photos réalisées l'année dernière. Le nouveau photographe proposera davantage de photos de chaque élève, offrant ainsi aux parents un choix plus varié. Nous attendrons la fin de l'année scolaire pour dresser un bilan et vérifier si cette nouvelle formule est aussi avantageuse financièrement pour l'école que les années précédentes. Les parents auront la possibilité de régler leurs commandes en ligne ou par chèque, comme les années précédentes.

Cette année, nous essaierons de proposer aux parents un petit spectacle de chorale le jeudi 17 décembre. Une vente de gourmandises pourra également être organisée au profit de l'école.

La **Semaine des jeux de société** se déroulera la veille des vacances de fin d'année, en décembre 2026.

Le Père Noël nous rendra visite grâce au soutien de l'association Les Amis des Écoles.

En janvier ou en février, nous essaierons de nous rendre chez un maraîcher afin de découvrir les légumes d'hiver nécessaires à la réalisation de notre soupe.

Du **12 au 17 mars** se déroulera la **Semaine du jardinage à l'école**, à laquelle nous participerons.

Enfin, des Olympiades sportives seront organisées en fin d'année pour l'ensemble des élèves. Une grande remise de médailles ainsi qu'un pique-nique viendront clôturer cet événement.

iv) Présentation des projets

L'école a défini un projet commun autour de la notion de **paysages**.

Dans ce cadre, les différentes périodes de l'année seront consacrées à l'étude d'un paysage :

- **Première période :** la ville, avec l'apprentissage du vocabulaire lié aux commerces et aux moyens de locomotion.
- **Deuxième période :** la montagne, abordée à travers les arts et la littérature.
- **Troisième période :** la campagne.
- **Quatrième période :** la forêt.
- **Cinquième période :** la mer.

D'autres projets seront également menés au cours de l'année :

- **Le projet « Balles ovales »**.
- **Un projet de chorale**, avec la préparation de chants communs.
- **Un projet en production d'écrit**, en lien avec le travail mené dans le cadre de la constellation des enseignantes de l'école.

v) Programme EVAR

Dans le premier degré (école maternelle et école élémentaire), les apprentissages portent sur la vie affective et relationnelle.

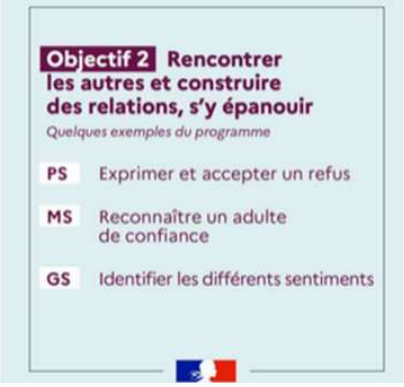
En maternelle, il prévoit la prise en considération du corps, des sentiments, des émotions, du respect de l'intimité et de l'égalité entre filles et garçons.

Avant quatre ans, il s'agit de connaître son corps (nommer ses différentes parties), d'avoir conscience de l'intimité, d'apprendre à "*exprimer son accord ou son refus*", ou d'être sensibilisé à l'égalité entre filles et garçons (comprendre par exemple qu'une activité ou un métier peuvent être choisis par tous).

À partir de quatre ans, le programme inclut le fait d'identifier des adultes de confiance et d'apprendre à faire appel à eux, de distinguer ce que l'on peut garder pour soi ou entre

enfants (comme un secret) d'une situation de danger, ou encore d'"*appréhender, comprendre et respecter les différentes formes de famille*".







Afin de répondre aux attentes académiques, une séance de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles sera proposée aux élèves, avec des contenus et des activités adaptés à leur âge et à leur niveau de développement. Pour les élèves de grande section, un questionnaire individuel adapté à leur âge sera également proposé. Les parents en seront informés avant.

## b) Evaluation des GS

Au cours des mois de novembre et décembre, nous procéderons aux évaluations des élèves de grande section. Ces évaluations ont pour objectif de suivre les progrès de chaque enfant et de repérer les compétences déjà acquises ainsi que celles à consolider en langage oral et écrit et en mathématiques. Ces bilans permettent à l'équipe enseignante de mieux adapter les activités en classe et de soutenir chaque élève dans son apprentissage. Ils ne sont pas un examen, mais un outil pour accompagner au mieux tous les élèves.

## c) Aides et élèves à besoins éducatifs particuliers

### i) APC

Les heures d'Activités pédagogiques complémentaires sont proposées de 16h30 à 17h30. Des heures d'APC seront consacrées au passage des évaluations de GS. Elles seront ensuite exclusivement consacrées à l'aide aux élèves les plus fragiles ou en difficulté.

### ii) RASED

Les enseignants spécialisés doivent prioriser leurs interventions en prenant d'abord en considération les besoins des élèves du cycle 2 (CP, CE1 et CE2). Les disponibilités de Mme Thomas, enseignante spécialisée à dominante pédagogique, sont donc très restreintes.

Elle intervient toutefois depuis le début de l'année en co-intervention dans les classes de grande section (GS), afin de travailler sur la connaissance des lettres de l'alphabet. Cette intervention prendra fin au mois de novembre.

En fin d'année scolaire, Mme Thomas nous proposera de nouveau son aide afin de mettre en place des séances d'accompagnement pour les élèves rencontrant des difficultés en mathématiques ou en français.

Comme tous les autres membres du RASED, la **psychologue** scolaire, Mme Roussel, participe aux concertations, aux conseils de cycle, aux équipes éducatives. Elle procède à des observations de classe d'enfants ou de groupes d'enfants. Elle peut être également sollicitée pour proposer des bilans à certains enfants, par exemple dans le cadre de dossiers soumis à la MDPH. Elle peut proposer des rendez-vous aux parents d'élèves à leur demande ou à la demande des enseignants

## 3) Santé et sécurité à l'école (PPMS, incendie, portails, incidents, bilan infirmier PMI)

Depuis le 24 janvier 2024 et jusqu'à nouvel ordre, le protocole Vigipirate Urgence Attentat est au niveau sécurité renforcée.

Le portail principal est fermé à 8h40. Afin de respecter le bon déroulement des activités et de ne pas perturber les apprentissages, nous vous remercions de veiller à respecter les horaires de l'école. En cas de retard, votre enfant pourra être accueilli à 11h40 ou à 13h20.

Le 1er exercice incendie a e lieu en septembre. Un 2e exercice incendie aura lieu dans l'année et les enfants ne seront pas prévenus contrairement aux enseignants.

Deux exercices PPMS auront lieu cette année : un exercice de confinement et un autre pour intrusion. Ils concerneront tous les élèves de l'école. Il sera probablement demandé par l'Inspection académique de ne pas prévenir les familles. Les enfants ne seront pas prévenus de l'exercice mais ils y seront entraînés. Les enfants seront entraînés à la posture « se cacher », comme prévu dans le protocole de l'école.

Un bilan de santé est proposé aux élèves de moyenne section par la Protection maternelle et infantile (PMI), dans le cadre du suivi médical des enfants de 4 ans.

Ce bilan permet de faire le point sur la santé et le développement de chaque enfant, notamment au niveau de la vision, de l'audition, du langage, de la croissance et du développement psychomoteur.

Il a pour objectif de repérer précocement d'éventuelles difficultés et, si nécessaire, de proposer un suivi ou une orientation vers un professionnel de santé adapté. Les familles sont informées des éventuelles observations et des suites à donner.

## 4) Travaux

La mairie a engagé une réflexion concernant la climatisation de l'ensemble des bâtiments scolaires, le réfectoire et la salle située au sous-sol.

Dans ce cadre, plusieurs devis ont été réalisés afin d'étudier les différentes possibilités d'équipement.

Des demandes de subventions ont également été déposées afin de contribuer au financement de ce projet. Les dossiers sont actuellement en cours d'étude. Nous sommes donc dans l'attente des réponses concernant l'attribution de ces aides financières avant de connaître les suites qui pourront être données au projet.

## 5) Fonctionnement de la coopérative scolaire et état financier de l'année 2025-2026

Un appel aux dons a été lancé en début d'année et a permis de récolter 900 € supplémentaires. Cette somme permettra de financer les dépenses imprévues qui ne sont pas prises en charge par les commandes financées par la mairie : projets pédagogiques, événements, matériel nécessaire à la fabrication d'objets ou encore interventions ponctuelles en lien avec la thématique de l'année.

*Séance levée à 19h45*

*Signature du secrétaire de séance : Madame DUCOURTIEUX*



*Signature de la présidente du Conseil d'école : Madame ERRICHETTI*

